

ADHÉSION MAISON DES LYCÉENS 2024-2025

Coupon à compléter en joignant la cotisation.

A rendre :

- Soit lors de la journée d'inscription
- Soit à la rentrée et ce avant le **18/10/2024**

Si vous souhaitez être adhérent.e.s à la MDL **détachez le coupon d'adhésion ci-joint, remplissez le et déposez le soit lors de la journée d'inscription soit à la rentrée et ce avant le 18 octobre 2024** auprès de Mme ANSELME (Professeure documentaliste, CDI) ou Mme PAUMARD (secrétariat des élèves).

Si vous souhaitez avoir davantage de renseignements, vous pouvez vous adresser à Elodie (AED), Mme Paumard ou Mme Anselme.

Nous comptons sur votre engagement pour faire vivre cette association !

2024-2025 MAISON DES LYCÉENS

**Lycée Jean Zay
Aulnay-sous-Bois**



Cela fait plusieurs années que le lycée Jean Zay ne possède pas de MDL active qui favoriserait **l'engagement des élèves et l'émergence de projets**. Nous souhaitons la réactiver pour l'année 2024-2025.

La MDL est conçue sur la base d'un projet inscrit dans les statuts de l'association, porté par les élèves eux-mêmes. **C'est pour cela que nous avons besoin de vous !**

Tous les élèves peuvent être adhérents à la MDL. Pour cela il est demandé une **participation financière de 4 euros minimum par élève**.

Une maison des lycéens : pour quoi faire ?

La MDL **développe et soutient des projets culturels, citoyens, humanitaires et sportifs**.

Elle **permet de financer et développer** des projets.

Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication etc.



Qui peut en faire partie ?

- **Tous les élèves du lycée peuvent devenir adhérents** et ainsi avoir accès à des avantages sur les actions et projets mis en place par la MDL
- Tous les adhérents **peuvent participer à l'Assemblée Générale (AG)** et ainsi **partager ses idées, échanger sur les projets et sur la gestion de la MDL**.
- **Seulement les adhérents de plus de 16 ans peuvent candidater et se faire élire au bureau**. Ce dernier comprend, au minimum, un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres du bureau seront en charge **de faire respecter les décisions prises lors des AG**. Ils auront aussi en charge la gestion financière de l'association.

La MDL peut travailler en étroite collaboration avec les élus du CVL car ils peuvent décider de soutenir certains projets impulsés par le CVL.

ADHESION 2024-2025 A REMPLIR ET A RENDRE AVANT LE 18/10/2024

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

CLASSE (ANNÉE 2024/2025) :

ADRESSE MAIL VALIDE :

MONTANT DE LA COTISATION (4 EUROS MIN) : 4 EUROS AUTRE MONTANT :

MODE DE PAIEMENT : CHÈQUE (À L'ORDRE DE LA MDL DU LYCÉE JEAN ZAY) ESPECE

SIGNATURE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE MINEUR

SIGNATURE ÉLÈVE MAJEUR

2

3